

# Somme Numérique

**OBJET :** D88\_Aide individuelle à l'installation d'une antenne satellite

## LE PRESIDENT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°6 du Comité Syndical du 14 octobre 2013 portant sur la convention de participation financière du Conseil Général de la Somme pour l'aide satellite (2012-2017),
- Vu la convention de participation financière « Mise en œuvre du SDTAN de la Somme – Programme opérationnel 2012 – 2017 – Dispositif d'aide individuelle à l'acquisition et à l'installation d'une connexion Internet par satellite » signée le 4 décembre 2013 et notamment son article 3,
- Vu le financement de l'Etat (Fonds pour la société Numérique)
- Vu le dossier de demande d'aide transmis par Madame Chantal DESPREZ pour la Mairie de RUBESCOURT,

Considérant que cette demande remplit toutes les conditions nécessaires au versement de l'aide

## DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer à la mairie de Rubescourt la somme de 400€ pour l'installation d'une antenne satellite à l'adresse : 19 rue Saint Martin, 80500 RUBESCOURT.

**Article 2 :** Le versement de l'aide se fera sur le compte de la mairie de Rubescourt à la Banque de France dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN : FR65 3000 1001 23D8 0900 0000 064 – BIC : BDFEFRPPCCT

**Article 3 :** Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur de Somme Numérique ainsi que Madame la Trésorière d'Amiens Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Amiens, le 26 juin 2018

Le Président,  
Somme Numérique  
République  
Française  
Philippe VARLET  
AMIENS